



**6, Avenue NAPOLEON III  
20110 PROPRIANO  
☎ 04.95.76.00.44  
Secrétariat du Maire**

Propriano, le 29 mars 2024

**ARRETE N° 2024-013**  
**Portant transfert de la licence N° 1**

Le Maire de la Commune de Propriano ;

Vu les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2212-3 et L.2213-6 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code des transports, notamment ses articles L.3121-1, L.3121-11-1, et R.3121-5 ;

Vu la loi n° 2014-1104 du 1er octobre 2014, relative aux taxis et aux voitures de transport avec chauffeur ;

Vu le décret n° 2014-1725 du 30 décembre 2014 relatif au transport public de personnes ;

Vu le décret n° 2017-236 du 24 février 2017 portant création de l'observatoire national des transports publics particuliers de personnes, du comité national des transports publics particuliers de personnes et des commissions locales des transports publics particuliers de personnes ;

Vu l'arrêté municipal 05 décembre 2023 fixant le nombre d'autorisations de stationnement de taxis dans la Commune de Propriano ;

Vu l'arrêté municipal du 21 août 1973 créant l'autorisation de stationnement n° 1 ;

Vu l'arrêté municipal N° 2016-138 du 15 décembre 2016 portant transfert de l'autorisation de stationnement N° 1 de M. Henri PLEUMECKERS à la SARL TAXIS FRANCESCHI représentée par M. François FRANCESCHI ;

Vu le contrat de vente en date du 05 mars 2024 conclu entre la SAS TAXIS FRANCESCHI représentée par M. François FRANCESCHI et la SARL AMBULANCES AJACCIENNES AMBROSINI représentée par M. Valère AMBROSINI, titulaire de la carte professionnelle de conducteur de taxi n° 000271 délivrée le 05 octobre 2022 par la Préfecture d'Ajaccio ;

Vu les justificatifs fournis par M. François FRANCESCHI attestant que son autorisation de stationnement n° 1 a été exploitée de manière effective et continue pendant 8 ans ;

Vu la demande d'autorisation de stationnement d'un taxi en date du 07 mars 2024 présentée par la SARL AMBULANCES AJACCIENNES AMBROSINI ;

**ARRETE**

**Article 1** : La SARL AMBULANCES AJACCIENNES AMBROSINI représentée par M. Valère AMBROSINI est autorisée à exploiter l'autorisation de stationnement N° 1 et à faire stationner sur les emplacements réservés à cet effet (côté Mairie-Avenue Napoléon III) et prévu par l'arrêté municipal du 05 décembre 2023, le véhicule taxi immatriculé GV-843-JB, de marque SKODA, en attente de la clientèle dans le respect des règles fixées par les textes susvisés. Celui-ci devra par ailleurs porter l'indication visible de la commune de Propriano, ainsi que son numéro d'autorisation.

**Article 2** : Toute modification intervenant dans l'exploitation du véhicule taxi devra être notifiée dans les meilleurs délais à l'autorité municipale.

**Article 3** : La présente autorisation peut être suspendue ou retirée par l'autorité municipale après avis de la commission locale des transports publics particuliers de personnes, lorsque l'autorisation n'est pas exploitée de façon effective ou continue, ou en cas de violation grave ou répétée par son titulaire du contenu de cette autorisation ou de la réglementation applicable à la profession.

**Article 4** : Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 5** : Le Maire de Propriano, le Commandant de la brigade de gendarmerie de Propriano, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera transmise à Monsieur le Préfet de la Corse-du-Sud

Fait à Propriano, le 29 mars 2024

Le Maire



Paul-Marie BARTOLI





**6, Avenue NAPOLEON III  
20110 PROPRIANO  
☎ 04.95.76.00.44  
Secrétariat du Maire**

Propriano, le 29 Mars 2024

**PARC DES TAXIS DE LA VILLE**  
**AUTORISATION N° 1**

**PROPRIETAIRE DU VEHICULE :**

**NOM :** SARL AMBULANCES AJACCIENNES AMBROSINI représentée par Monsieur Valère AMBROSINI

**ADRESSE :** Route d'Alata-Les Padules-20090 AJACCIO

**TAXI**

**MARQUE :** SKODA OCTAVIA

**TYPE :** M10SKDVP0834920

**N° D'IMMATRICULATION :** GV-843-JB

**EST AUTORISE** à stationner avec son véhicule immatriculé : GV-843-JB sur l'emplacement réservé au stationnement des taxis (côté Mairie-Avenue Napoléon III).

Le Maire



Paul-Marie BARTOLI